FOYERS RURAUX SARTHE

LE TRAIT d'UNION

Bulletin d'informations interactif de la FDFR72 pour ses associations

MARS 2015

Comment lire LE TRAIT d'UNION ?

Ce bulletin d'informations est interactif : chacun y choisit ce qui l'intéresse et l'actualité qu'il souhaite approfondir d'un simple clic !

Pour en savoir plus, cliquez ICI

Allons voir du côté de nos associations…

Un petit agenda des prochaines activités de nos associations adhérentes… De quoi avoir de bonnes idées de sorties!

Pour en savoir plus, cliquez ICI

L'Assemblée Générale de la FDFR 72

Nous vous rappelons cette date importante dans la vie de notre fédération, nous vous convions à participer à notre Assemblée Générale qui se tiendra **vendredi 10 avril à Brette les Pins à partir de 20h**. Au programme de cette soirée conviviale, un point sur les résultats financiers et budgets, l'élection du conseil d'Administration et un temps fort sous forme de grand jeu pour parler des activités 2014 et des projets 2015. Nous vous attendons nombreux! N'oubliez pas de valider votre présence (ou d'envoyer vos mandats) au plus vite !

Un réseau d'associations qui bougent !

Il est arrivé ! Le Bulletin Spécial Associations, écrit en 2014 est juste sorti de l'imprimerie ! Il sera distribué aux associations lors de l'AG. Chaque association adhérente pourra recevoir une dizaine d'exemplaires à distribuer à son Conseil d'Administration. Ce beau magazine présente les associations de notre réseau et les activités de chacun. N'hésitez pas à nous contacter pour récupérer vos exemplaires !

Les petits plats dans les champs… au fil des mois

Les projets autour de l'alimentation et de la convivialité reprennent le chemin de nos campagnes. Venez suivre les dernières actualités des "petits plats dans les champs"!

Pour en savoir plus, cliquez ICI

Mots d'hiver… en construction avec vous ?

Il est encore temps d'envoyer vos souhaits pour la programmation de la prochaine édition de Mots d'hiver… Nous attendons vos propositions de dates et de spectacles à nous envoyer (poste ou mail) avant le 12 avril.

Du Moyen Âge à nos jours, l'histoire du Moulin de la Bruère

Les Amis du Moulin de la Bruère et André Souday ont réalisé un formidable travail de collecte de documents et histoires autour de ce moulin de La Flèche. Ils en ont fait un livre, richement illustré.

Pour en savoir plus, cliquez ICI

Journée de la rando inter-foyers à Moulins le Carbonnel

Le Foyer Rural des Alpes Mancelles vous invite à participer à la grande journée de la rando inter foyers. Elle aura lieu le dimanche 26 avril à Moulins le Carbonnel. Venez nous rejoindre, petits et grands, seul ou en famille pour un bon moment de rando et de bonne humeur.

Pour en savoir plus, téléchargez le tract ICI

Le printemps des associations citoyennes - se mobiliser pour résister

Interpellé par de nombreuses associations partout en France, le Collectif des Associations Citoyennes (CAC) a décidé l'organisation d'un «printemps des associations citoyennes» de mi-mars à juin 2015.
Un rassemblement pour partager, réfléchir, proposer, échanger, demander et ne pas disparaître ou s'affaiblir dans le plus grand des silences.

Pour en savoir plus, cliquez ICI

Théâtre amateur - les dernières actus !

Pour nos troupes de théâtre des foyers ruraux, voici les dernières infos du centre de ressource en Sarthe. Le TRAC 72 propose son nouveau numéro des « 3 coups » ainsi qu'une formation autour de « la voix parlée » avec Annick AUGIS.

Pour en savoir plus, cliquez ICI

Asso mode d'emploi - délégations, pouvoirs, procurations... Comment s'y retrouver ?

Dans les relations dans nos associations, des termes tels que « délégation », « procuration » sont souvent utilisés. Qu'est ce qu'ils signifient et comment les distinguer ? Toutes les réponses dans cet article.

Pour en savoir plus, cliquez ICI

Asso mode d'emploi - les documents exigés pour obtenir une subvention

Le financeur public qui attribue une subvention a le droit et même le devoir d'en contrôler son usage. Il peut pour cela demander à l'association de lui fournir un certain nombre de documents.

Pour en savoir plus, cliquez ICI

Asso mode d'emploi - comment comptabiliser un local mis à disposition par la mairie ?

La mise à disposition des locaux d'une collectivité au profit d'une association n'est nullement obligatoire mais lorsque l'équipement est mis à disposition, l'association doit-elle la comptabiliser comme une subvention ?

Pour en savoir plus, cliquez ICI

Comment lire LE TRAIT d'UNIO*N* ?

La FDFR souhaite vous offrir, régulièrement, une information complète des sujets qui lui semble pouvoir intéresser votre association.

LE TRAIT d'UNIO*N*

Bulletin d'informations interactif de la FDFR72 pour ses associations

Février 2014

Tout nouveau, tout beau : LE TRAIT d'UNIO*N*

La FDFR souhaite mieux vous faire parvenir l'information. Pour cela, elle a choisi de moderniser la « lettre d'infos » qui devient « le trait d'union » : un bulletin d'informations interactif où chacun choisit dans l'actualité d'approfondir ce qui l'intéresse d'un simple clic !

Pour en savoir plus, cliquez ICI

Une nouvelle animation pour votre association : les petits plats dans les champs

« Les petits plats dans les champs » est un nouveau, projet auquel la FDFR72 vous propose de participer en développant des animations autour du goût, des saveurs, de la gourmandise, du fait maison ... A table !

Pour en savoir plus, cliquez ICI

Rendez-vous à l'Assemblée Générale de la Fédé

Nous vous invitons dès à présent à la prochaine Assemblée Générale de la FDFR72 qui aura lieu
le vendredi 11 avril à Brette les Pins, en soirée. A vos agendas.

Un bulletin spécial associations ... pour mieux se connaître

La FDFR72 souhaite que les associations qu'elle regroupe se connaissent mieux. Pour cela, elle a imaginé créer un bulletin spécial associations.

Pour en savoir plus, cliquez ICI

La 18e édition de Mots d'hiver en préparation ... avec vous ?

La FDFR72 commence la préparation de la 18e édition du festival de conte Mots d'Hiver qui se déroulera du 11 octobre au 16

Jusqu'en février 2014, vous receviez « la lettre d'infos » par Internet. La FDFR n'était plus tout à fait satisfaite de cette « lettre d'infos » (trop bavarde, pas assez régulière, dans une lecture un peu contraignante ...).

Et c'est comme cela qu'est née l'idée du « TRAIT D'UNIO*N* ».

Partant de l'idée que tout n'intéresse pas tout le monde de la même manière, nous vous proposons une nouvelle forme plus interactive.

Le TRAIT d'UNION est organisé de la façon suivante :

- **Sur les premières pages** (selon l'actualité) :

  Le sommaire avec un court résumé pour chaque titre vous donnant quelques informations sur le sujet.
  Ce résumé s'accompagne la plupart du temps d'un lien « pour en savoir plus, cliquez ICI » que vous choisissez d'activer ou pas selon l'intérêt que vous portez au sujet.

- **Les liens**

  Ce sont des informations complémentaires sous forme d'articles, d'accès à des sites, de documents téléchargeables ...
  Lorsque vous accédez à un article, à la fin de celui-ci un lien vous permet de revenir au sommaire sous la forme : RETOUR AU SOMMAIRE.
  Lorsque vous accédez à un site ou à un document téléchargeable, il vous suffit de fermer celui-ci pour revenir au TRAIT D'UNIO*N*.

  - Chaque lien est de couleur bleue tant que vous n'avez pas cliqué dessus.
  - Il devient violet lorsque que vous avez cliqué dessus.

  C'est le même principe que sur Internet (exemple des moteurs de recherche comme l'un des plus connu Google).

Le TRAIT D'UNIO*N* est à la base un document Word. C'est pourquoi lorsque vous le recevez vous avez dans un seul document le sommaire et à suivre les articles (un par page).

Nous espérons que cette nouvelle forme vous plaira. Bonne lecture ... interactive.

RETOUR AU SOMMAIRE

Allons voir du côté de nos associations…

Prenons le chemin de nos associations sarthoises pour aller voir de plus près ce qu'elles nous préparent en avril 2015…

AVRIL 2015

Date	Heure	Lieu	Evènement	Contact
Samedi 11	20h30	Foyer Rural, Crosmières	**Concert chant et musique rock pop**. Une belle soirée de musique vous attend au Foyer Rural !	Renseignements : Eliane COLAS 02 43 45 83 67
dimanche 19	15h	salle "Les Planches" Courdemanche	Le Foyer Rural reçoit **"La peau, elle plisse" par Les Fagotins** (Cholet) Une pièce et une troupe primées à plusieurs reprises! Venez nombreux les applaudir!	Tarifs : - adultes 8€, - réduit 5€, - enfants 6 à 16ans 3€ Réservations : 06 02 39 37 34 Site internet ICI
Dimanche 26	journée	Moulins le Carbonnel	**Journée rando inter foyers** Rendez vous à tous les randonneurs amateurs ou confirmés pour une journée de découverte des paysages des Alpes Mancelles ! Télécharger le tract ICI	Inscription avant le 17 avril à M. JAMOIS 06 19 74 41 51
Dimanche 26	journée	Cholet	Sortie au **carnaval de Cholet.** 2 places encore disponibles pour profiter d'une belle journée carnavalesque !	Renseignements : Eliane COLAS 02 43 45 83 67

RETOUR AU SOMMAIRE

Les petits plats dans les champs… au fil des mois

C'est en mars que le Printemps chante, et que les projets (re)commencent!

Une nouvelle année de projets autour de nos chers petits plats recommence…

Ce mois-ci a eu lieu à la FDFR 72 de Brette les Pins, une formation autour de la **création d'un nouvel outil d'animation pour les enfants.**

Cette formation a rassemblé **14 participantes venues de tout le département** dont le Foyer Rural de Chantenay qui était fièrement représenté par 4 bénévoles.

Pendant 3 jours, les stagiaires ont pu réfléchir et créer un nouvel outil autour de "l'alimentation dans le monde" à mettre en place avec des enfants de 7 à 11 ans.
La tâche n'était pas facile et l'ambition bien grande. Néanmoins, les recherches documentaires et le travail en petit groupe ont permis de créer de nombreuses séances d'animation.

Employées en accueils périscolaire, responsable des TAP (nouveaux rythmes scolaires), bibliothécaires, animatrices, cantinières… Nous avions un groupe très varié et cela a permis de belles discussions autour du projet.

La malle "à la table du monde" est donc en cours de fabrication et sera **disponible à partir de septembre prochain** pour toute structure qui le demande.
Cette malle a été pensée pour une utilisation en TAP (Temps d'Activités Périscolaires) avec des séances qui peuvent être courtes (45 min max).

Objectifs de cet outil

- Faire découvrir aux enfants les traditions culinaires de pays de différents continents au travers d'activités ludiques et artistiques.
- Les éveiller à une consommation responsable (saisonnalité, produit local, gaspillage, qualité).

Nous remercions encore chaleureusement les stagiaires qui ont permis la création d'un bel outil qui, nous n'en doutons pas, sera très demandé et apprécié pour l'animation des temps d'accueils des enfants!

Une plaquette « Les petits plats » pour une visibilité départementale

La FDFR est actuellement en train de créer une **nouvelle plaquette pour communiquer sur tous les évènements « Petits plats dans les champs »** de nos associations.

Cet outil sera **distribué aux associations** participantes et également à toutes nos associations adhérentes afin que nos animations aient le plus d'écho possible dans notre département !

Nous vous donnerons donc très bientôt ce nouvel outil de communication…

RETOUR AU SOMMAIRE

Du Moyen Âge à nos jours, l'histoire du moulin de la Bruère

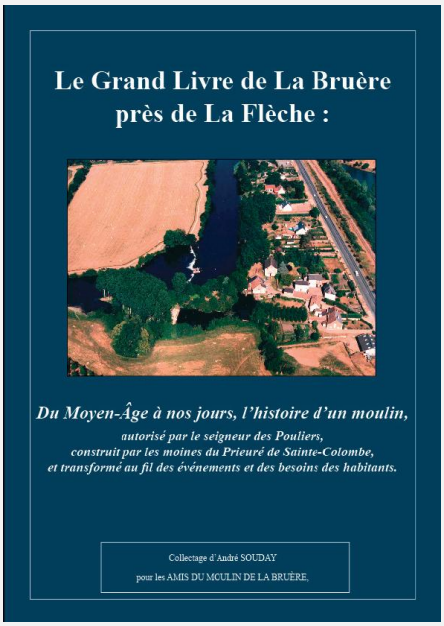
Le Grand Livre de La Bruère
près de La Flèche :
Du Moyen-Âge à nos jours, l'histoire d'un moulin,
autorisé par le seigneur des Pouliers,
construit par les moines du Prieuré de Sainte-Colombe,
et transformé au fil des événements et des besoins des habitants.
Collectage d'André SOUDAY
pour les AMIS DU MOULIN DE LA BRUÈRE.

Les AMIS DU MOULIN DE LA BRUÈRE, avec André SOUDAY, ont rassemblé les documents et témoignages concernant le moulin et le lieu dit La Bruère, près de La Flèche, du Moyen-Âge à l'arrêt des activités de l'entreprise en 1992.

« Pas à pas, nous suivons l'évolution du moulin de la Bruère en tentant de mieux connaître le territoire qui l'entoure, les gens qui l'ont modelé, qui l'ont développé, transformé, les événements dont ils ont été acteurs ou témoins. »

Ils ont préparé un **livre de 106 pages, richement illustré** de 66 images, 12 cartes et plans et 29 transcriptions de documents.

Pour l'impression, en couleurs, de ce Grand Livre de La Bruère, il leur faut **rassembler une cinquantaine de souscriptions** à un tarif réduit à 20 € l'unité.

Vous pouvez télécharger le bulletin de souscription ICI

Pour plus de renseignements, contacter :

André SOUDAY, 39 rue Marie Pape-Carpantier 72200 La Flèche
Tél : 02 43 45 84 44
Courriel : souday.andre@wanadoo.fr.

RETOUR AU SOMMAIRE

Le printemps des associations citoyennes : se mobiliser pour résister

Entre mars et juin 2015 : c'est parti pour 3 mois de mobilisation avec le CAC!

Le Collectif des associations citoyennes (CAC) est né en 2010 pour :

- lutter contre l'instrumentalisation et la réduction des associations à leur seule dimension commerciale,
- défendre la contribution des associations à l'intérêt général et à la construction d'une société solidaire, durable et participative.

En ce printemps 2015, le CAC propose une mobilisation de toutes les associations pour partager, réfléchir, proposer et échanger afin de ne pas rester sans voix dans le contexte actuel de restriction et d'austérité.

Extrait de leur site Internet :

> *« On commence à constater, dans toute leur ampleur, l'application de la rigueur et de l'austérité au niveau des communes et des villes. Les baisses moyennes de subventions aux associations sont souvent de l'ordre de 10 % mais atteignent parfois 25 %.*
>
> *Ce n'est que le début d'un mouvement de fond qui montre que les associations sont considérées comme une des premières « variables d'ajustement » des collectivités publiques.*
>
> *Certaines associations ont commencé à réagir (interpellations, mobilisations, manifestations, occupations, sensibilisations, courriers, revendications festives) face au danger pour infléchir les politiques actuelles. Elles lancent un « **printemps des associations citoyennes** » pour partager, réfléchir, proposer, échanger, demander et ne pas disparaître ou s'affaiblir dans le plus grand des silences !*
>
> *Un « Printemps des Associations Citoyennes » qui **rassemble tous les événements** (mobilisation, soirée-débat, alerte, interpellation, rencontre festive…) organisés par les associations qui :*
>
> - *défendent et valorisent leurs actions, luttent contre leur instrumentalisation,*
> - *engagent un dialogue avec les collectivités,*
> - *revendiquent les subventions comme une reconnaissance de leur travail d'intérêt général,*
> - *sensibilisent leurs publics, adhérents… à leurs richesses et leurs difficultés,*
> - *dénoncent la baisse des aides publics ou leur orientation vers la marchandisation,*
> - *mettent en lumière : la force, l'imagination, la solidarité, le désintéressement, l'action non marchande….des associations*
>
> *Mais, aussi, qui **donne à voir la réalité actuelle des associations qui sont en réelle difficulté**, celles qui ont cessé d'exister, qui doivent arrêter des actions, licencier… »*

Un dossier complet est réalisé sur le site internet avec une cartocrise des associations en difficulté, des documents pour mieux comprendre les difficultés d'existence des associations en France...

A lire et à méditer...

Consulter le site internet du CAC et les modalités de ce printemps des associations citoyennes : ICI

RETOUR AU SOMMAIRE

Théâtre amateur - les dernières actus !

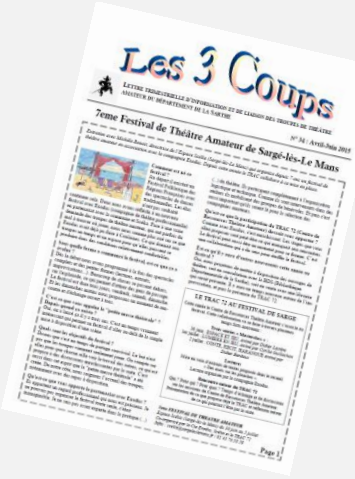

Le nouveau magazine « Les 3 coups »

Le TRAC 72, centre de ressource pour le théâtre en amateur en Sarthe vient de publier son dernier numéro des « 3coups ».

Au sommaire des 3 coups ce trimestre :
- Interview de Michèle Benoit, directrice de l'Espace Scélia, pour le Festival de Théâtre Amateur de Sargé
- Coup de projecteur sur les ateliers de la Cie des Têtes d'Atmosphère
- Calendrier et annonces des troupes
- Les évènements à venir

Pour le télécharger, cliquer ICI.

Un stage « Le geste vocal » animé par Annick Augis (Prospero Théâtre)

Ce stage propose une exploration de la voix parlée autour de deux axes :

- Les appuis corporels : prendre conscience des outils du langage pour moduler sa voix, gérer son souffle et capter l'attention d'un auditoire.

- Les appuis textuels : favoriser l'émergence d'un texte pour rendre l'interprétation plus juste.

Samedi 30 mai (14h-19h) et dimanche 31 mai (10h-16h)
Studio Marie Lenfant - 35 rue des Fontenelles, 72 000 Le Mans

« Au sein d'un groupe, je m'attache à réveiller et développer les potentiels créatifs de chaque personne. S'adapter à l'espace, à la singularité des voix, à la possibilité de mouvement de chacun est à chaque fois enjeu, source de joie et de créativité. » Annick AUGIS est comédienne, metteur en scène au sein de la compagnie Prospéro Théâtre.

Renseignements et inscriptions :
TRAC 72 - Centre de Ressources Théâtre Amateur en Sarthe
35 rue de Degré / 72000 Le Mans
02 43 86 62 89 / 06 86 80 61 02
Consulter le Blog ICI

RETOUR AU SOMMAIRE

Asso mode d'emploi

Délégations, mandats, pouvoirs… Comment s'y retrouver ?

Qu'il s'agisse des relations entre bénévoles de l'association, entre bénévoles et salariés, ou entre salariés, les termes de « mandat », « délégation », « pouvoirs », « procuration » sont souvent utilisés. Mais que signifient ces termes et comment les distinguer ? Toutes les réponses dans cet article.

Mandat

Le mandat est défini dans le Code Civil comme un acte par lequel une personne donne à une autre (le mandataire) le pouvoir de faire quelque chose en son nom.
C'est le cadre juridique d'exercice des missions des bénévoles d'une association. Les dirigeants de l'association se voient confier par l'Assemblée Générale un mandat au sein du bureau ou du conseil d'administration par exemple. Ce mandat est exercé à titre gratuit.

Délégation de pouvoir

La délégation de pouvoirs est un des moyens permettant à un dirigeant de s'exonérer de sa responsabilité pénale. Il n'y a pas de texte légal définissant le principe et les conditions de la délégation de pouvoirs, aussi il faut être prudent lorsque l'on souhaite l'utiliser.
Cette délégation est utile dans les associations quand le dirigeant bénévole ne peut consacrer qu'un temps limité à l'exercice de ses fonctions.
Elle doit être précise, détaillée, et il est souhaitable d'en faire un écrit qui précise l'objet de la délégation et qui doit être signé du délégataire (=de la personne qui prend cette délégation)

Délégation de signature

A la différence de pouvoirs, la délégation de signature est l'acte par lequel une personne confie à une autre le soin de signer un acte pour son compte et en son nom.
Attention ! Le pouvoir de signer un acte ne signifie pas le pouvoir de le conclure, cela ne transfert pas le pouvoir de décision.

Pouvoir

Le terme de « pouvoir » est souvent utilisé dans les associations pour désigner la procuration qu'un membre donne à un autre. En assemblée Générale, c'est un mandat permettant au membre présent de voter pour le compte du membre absent.
Il faut bien vérifier dans les statuts de l'association, la possibilité ou non de donner « pouvoir » à un autre membre ou par exemple le nombre de pouvoirs pouvant être détenus par un même membre.

(Source Associations Mode d'emploi n°167 - mars 2015)

RETOUR AU SOMMAIRE

Asso mode d'emploi

Les documents exigés pour obtenir une subvention

Le financeur public qui attribue une subvention a le droit et même le devoir d'en contrôler son usage. Il peut pour cela demander à l'association de lui fournir un certain nombre de documents.

Des documents à fournir à la demande de subvention

La liste peut être très différente d'une demande à l'autre et parfois elle peut sembler longue au regard de la subvention attribuée. Chaque financeur est libre de définir les documents qu'il juge nécessaire, excepté les services de l'Etat qui doivent respecter une liste précise des pièces à fournir (Formulaire CERFA n° 51781)
Si c'est une première demande ou un renouvellement la liste des pièces peut être différente (elle est allégée en général lorsque c'est un renouvellement).

Ces documents demandés par les financeurs leur permettent d'éclairer leur analyse du dossier.

Documents couramment demandés :

- Les statuts de l'association,
- La composition du bureau et/ou du conseil d'administration,
- Le projet associatif,
- Le rapport d'activité de l'année n-1,
- Le dernier compte de résultat validé par l'Assemblée Générale,
- Les comptes annuels des deux dernières années,
- Le RIB, pour faciliter le versement de la subvention

Attention ! Il est interdit de solliciter la liste des adhérents. Une liste nominative est en effet contraire à la liberté d'association. Par contre il peut être demandé leur nombre, leur répartition hommes /femmes ou leur situation géographique par exemple.

Compte rendu financier, justificatifs et évaluation

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que « *toute association qui reçoit une subvention peut être invitée à fournir les pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production pourra être jugée utile. Tout refus de communication entraînera la suppression de la subvention.* »
Une subvention peut également être soumise au contrôle du financeur qui l'a accordée.

Lorsqu'une subvention est affectée à une dépense déterminée, l'association doit produire un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses.
Ce compte rendu doit être déposé auprès du partenaire qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

> Par exemple : Si la subvention a été attribuée pour une action en février 2015, le compte rendu doit être envoyé dans les 6 mois après la fin de l'exercice 2015, soit avant juin 2016.

En complément des données financières et des justificatifs de dépenses, le financeur peut demander une évaluation du projet. Celle-ci vise à améliorer l'efficacité du partenariat ou d'une action grâce à des indicateurs qui sont définis lors de l'établissement de la convention (lors de la demande de subvention).

C'est une partie importante d'une demande de subvention, car plus les indicateurs de réussite sont pensés en amont, plus le bilan de l'action sera facile à faire en comparant les indicateurs prévus et les résultats obtenus.

> Par exemple : Si une subvention est accordée pour un évènement type carnaval, les indicateurs pour le bilan peuvent être : le nombre de personnes présentes, l'origine géographique des participants, le nombre d'associations partenaires du projet, le ressenti des participants etc.

Remboursements ?

Aucune sanction spécifique n'est prévue par les textes pour le non-respect par l'association de l'obligation de rendre des comptes. Toutefois si l'association ne transmet qu'une partie des documents, la collectivité a la possibilité de ne pas reconduire la subvention.

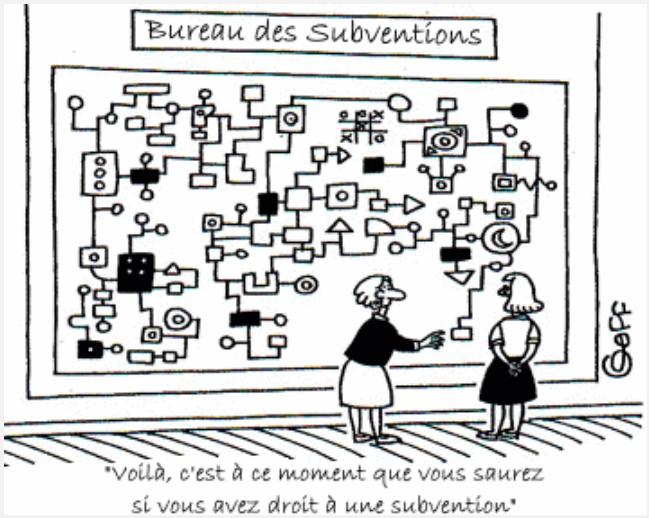

Récemment, une jurisprudence a confirmé que le financeur peut également demander le remboursement de la subvention si l'association présente trop tardivement son bilan ou si les fonds ne sont pas utilisés pour ce qui était prévu dans la demande.

Demander une subvention représente donc un vrai travail de préparation et de rigueur.

La FDFR 72 a la connaissance et l'expérience pour vous aider à remplir ses dossiers et vous aider dans l'écriture des bilans.

N'hésitez pas à nous demander conseil.

(Source Associations Mode d'emploi n°167 - mars 2015)

RETOUR AU SOMMAIRE

Asso mode d'emploi -
Comment comptabiliser un local mis à disposition par la mairie ?

La mise à disposition des locaux d'une collectivité au profit d'une association n'est nullement obligatoire et le maire, ou le président de la collectivité, peut parfaitement décider de ne pas fournir de local ou de faire payer celui-ci. Lorsque l'équipement est mis à disposition, l'association doit-elle la comptabiliser comme une subvention ?

Egalité de traitement

Le maire détermine les conditions dans lesquelles les locaux communaux peuvent être utilisés par les associations.
Si la mise à disposition de locaux aux associations n'est nullement obligatoire, le principe d'égalité de traitement doit néanmoins être respecté. Son refus doit donc être motivé par le maire ou le représentant de la collectivité.

Subventions « en nature » et enregistrement comptable

Les mises à disposition d'équipements sont assimilées à des subventions « en nature ».
On appelle également ces subventions « des contributions volontaires ».
L'enregistrement de ces contributions volontaires dans les comptes annuels de l'association n'a pas de caractère obligatoire. Néanmoins ces contributions ont une valeur économique.

Le montant de leur montant permet de traduire le volume réel d'activité et de montrer l'étendue du champ d'intervention de l'association.
Cette évaluation financière figurera dans les comptes 8 « Contributions volontaires » du plan comptable associatif.

C'est dans ces comptes que l'on enregistre tout ce qui est utilisé à titre gratuit par l'association (dons en natures, mise à dispositions, bénévolat...)
La valeur sera enregistré aux comptes 86 (ce que l'on aurait payé) et 87 (ce que l'on a gagné par la mise à disposition).

Comment évaluer la valeur du local ?

La meilleure manière de déterminer le montant de l'apport est de demander à la collectivité le prix auquel elle louerait normalement le local.

(Source Associations Mode d'emploi n°167 - mars 2015)

RETOUR AU SOMMAIRE